



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUS-DITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire de conseil tenue le 4 juin 2018, le Règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle a été présenté et adopté par la résolution 2018-06-04.

Toute personne qui désire consulter le Règlement 2018-05 peut s'adresser au bureau municipal, situé au 257A, Route 117 à Lac-Saguay, et ce, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Lac-Saguay ce 7^{ème} jour de juin 2018

Richard Gagnon
Directeur général